



16ème législature

Question N° : 9618	De M. Julien Dive (Les Républicains - Aisne)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >Situation précaire des étudiants	Analyse > Situation précaire des étudiants.
Question publiée au JO le : 04/07/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Julien Dive appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation précaire des étudiants. Ces derniers présentent différents profils : certains sont récemment diplômés du baccalauréat et vivent chez leurs parents ; d'autres sont seuls, parents ou encore en réorientation. Malgré ces différences, une majorité d'entre eux partage un point commun : ils vivent en dessous du seuil de pauvreté et doivent gérer minutieusement chaque dépense. D'après l'enquête de l'Observatoire national de la vie étudiante de 2021, 38 % des étudiants déclarent s'être restreints sur leurs dépenses alimentaires, 18 % ne pas toujours manger à leur faim et 16 % sauter des repas pour des raisons financières. Cette précarité est aggravée par la situation économique actuelle. L'inflation rend les aides financières en place inadaptées aux besoins des étudiants. Par exemple, les dispositifs destinés à les aider à se rendre sur leur lieu de stage deviennent insuffisants au regard de la hausse du prix de l'essence. En conséquence, il l'interroge sur les mesures indispensables à prendre pour améliorer la condition de vie des étudiants et lui demande son avis sur une possible augmentation des aides d'urgence afin de soulager les tensions financières.